



AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020
AYANT POUR OBJET : "Subvention de fonctionnement EPIC Tourisme"
ENTRE LE GRAND NARBONNE ET
« GRAND NARBONNE TOURISME »

Entre :

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, ayant son siège social à l'Hôtel d'Agglomération au 12, Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne (11100), représenté par son Président, **Monsieur Jacques BASCOU**, autorisé à la signature du présent avenant par arrêté A2020_113 en date du 24 juin 2020,

Et :

L'opérateur : Grand Narbonne Tourisme

Dénomination : Grand Narbonne Tourisme

Etablissement Public Industriel et Commercial

N° SIRET : 82504133800013

Statut : 3 - Etablissements rattachés

Coordonnées : 1 avenue du Forum – ZI Croix Sud

11100 NARBONNE

Représenté par son représentant légal : Jean-Claude MERIC, Directeur.

CONSIDERANT que le tissu économique du territoire communautaire a été considérablement fragilisé par la crise sanitaire actuelle et notamment les activités touristiques

CONSIDERANT les propositions de Grand Narbonne Tourisme pour renforcer la communication et la promotion de la destination Grand Narbonne Méditerranée auprès de la clientèle nationale à l'automne 2020 dans le cadre du plan de relance de l'activité économique du Grand Narbonne

VU délibération N°B2020_19 du Bureau Communautaire du Grand Narbonne du 24 février 2020 attribuant une subvention de fonctionnement 2020 à Grand Narbonne Tourisme

VU la signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 entre Grand Narbonne et Grand Narbonne Tourisme en date du 9 mars 2020

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : modification exceptionnelle du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à Grand Narbonne Tourisme 2020 : l'article 4 de la présente convention est modifié comme suit :

La subvention de fonctionnement de Grand Narbonne Tourisme votée par le BC du 24 février est augmentée

- De 10 000 euros pour tenir compte des charges nouvelles d'occupation de locaux
- De façon exceptionnelle d'un montant de 100 000 euros pour déployer une campagne de communication et de promotion à l'automne, portant la subvention annuelle attribuée à Grand Narbonne Tourisme pour 2020 à 1 600 000 euros.

ARTICLE 2 : Modifications des modalités de versement : l'article 5 de la présente convention est modifié comme suit :

Ce montant exceptionnel de 100 000 euros supplémentaires sera versé en une fois pour solde au 30 novembre 2020 portant le dernier versement 2020 à Grand Narbonne Tourisme à 340 000 euros.

Les deux autres versements à venir (230 000 € au 1^{er} juillet et au 1^{er} septembre 2020) sont maintenus.

Le paiement sera effectué au compte :

Banque : Caisse d'Epargne
Domiciliation : MONTPELLIER
Code Banque : 13485
Code guichet : 00800
N° de compte : 08005847813

Convention établie 2 exemplaires originaux, le

Le Grand Narbonne
Communauté d'Agglomération,

Pour Grand Narbonne Tourisme,

Jacques BASCOU,
Président

Jean-Claude MERIC
Directeur